

AVORTER : EST-CE UN CRIME ?

Le 24 juin 2022, par l'arrêt Dobbs, la Cour Suprême des États-Unis a rendu à chaque État le droit de réglementer l'accès à l'avortement. Après cette décision rendue, un juge fédéral autorise L'État d'Ohio à interdire l'avortement dès lors qu'une activité cardiaque du fœtus est détectée. En août 2022, Stéphanie Sinclair décide donc d'en photographier les conséquences sur les femmes et le corps médical dans une clinique de Cleveland qui est l'un des centres spécialisés les plus réputés des États-Unis.

Du fait de cette loi, les femmes n'ont pas d'autre choix que de garder l'enfant même s'il n'a aucune chance de survie, ce qui n'est pas sans conséquences.



Ces femmes sont alors en détresse psychologique puisqu'elles subissent et ne choisissent pas de leur propre gré la vie de leur enfant et sont prisonnières face à une liberté qu'elles n'ont pas, quelle que soit la raison de leur grossesse, le viol, les grossesses non-désirées, l'inceste, les anomalies que peut avoir le fœtus et les fausses couches. Cette dernière n'est pas justifiée par l'avortement, les femmes doivent prendre un traitement médical et n'ont pas le droit à une intervention chirurgicale pour retirer le fœtus mort-né. Les interventions de ce genre peuvent dans certains États être considérées comme un avortement et donc être punies par la loi.



Les médecins sont tiraillés entre la condition des femmes et la loi du pays puisqu'ils sont avant d'être médecins, humains, en tant qu'hommes voire femmes et peut-être même parents. Ils sont ici, pour respecter la loi mais aussi répondre aux besoins des femmes qui les sollicitent.

Certains, comme dans l'État de l'Alabama, enfreignent la loi, encourent des peines de prison de 10 à 99 ans, même si la grossesse fait suite à un viol, à un inceste ou une grossesse non désirée. Finalement, les professionnels de santé souffrent autant de cette loi que les femmes et ne sont pas forcément tous d'accord avec celle-ci.



Besnard Maëlys, Champetier de Ribes Louise et Magadoux Eva.
Élèves de la classe média, en classe de 2nde et 1ère